

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DES ROUTES**

ARRETE DR n° 2026-00340-T

Arrêté spécifique réglementant temporairement la circulation sur la D471 du PR 4+814 au PR 20+073, sur le territoire des communes de Pontcarré, Ozoir-la-Ferrière, Chevry-Cossigny et Grisy-Suisnes.

Le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Vu le Code de la route,

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié concernant la signalisation temporaire (8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière),

Vu le dossier d'exploitation,

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 21/07/2026,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Pontcarré en date du 20/07/2026,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Collégien en date du 20/07/2026,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Croissy-Beaubourg en date du 20/07/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Pontault-Combault,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Ozoir-la-Ferrière,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Lésigny en date du 21/07/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Chevry-Cossigny,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Noisiel,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Émerainville,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Coubert,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Grisy-Suisnes,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Lissy en date du 20/07/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Évry-Grégy-sur-Yerre,

Vu l'avis favorable du Commissaire de police de la Circonscription d'agglomération de MELUN - VAL DE SEINE en date du 20/07/2026,

Vu l'avis favorable du Commandant de la Brigade territoriale autonome de Coubert en date du 20/07/2026,

Vu l'avis favorable du Commissaire de police de la Circonscription d'agglomération de LAGNY-SUR-MARNE en date du 20/07/2026,

Vu l'arrêté n°2025/00064/DGAR/DRH en date du 05/06/2025 portant délégation de signature à Monsieur Pascal LEJEUNE,

Considérant que les travaux de modification de marquage routier sur la D471 du PR 4+0814 au PR 20+073, sur le territoire des communes de Pontcarré, Ozoir-la-Ferrière, Chevry-Cossigny et Grisy-Suisnes, nécessitent de prendre des mesures temporaires de restrictions à la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des agents exécutant les travaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Routes,,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 27 juillet 2026 et jusqu'au 7 août 2026 inclus, la circulation est réglementée sur la D471 au PR 4+0814 au PR 6+035, sur le territoire de la commune de Pontcarré.

Article 2

La circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 05h00 sur la D471 du PR 4+0814 au PR 6+035. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Article 3

Une déviation est mise en place de 21h00 à 05h00 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant D471, D1004, N104, A4, D104 et D471.

Article 4

À compter du 10 août 2026 et jusqu'au 21 août 2026 inclus, la circulation est réglementée sur les D471 au PR 6+0769 et D471 au PR 13+0572, sur le territoire de la commune de Pontcarré et Ozoir-la-Ferrière.

Article 5

La circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 05h00 sur la D471. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Article 6

Une déviation est mise en place de 21h00 à 05h00 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant D471, D1004, N104, A4, A104 et D471.

Article 7

À compter du 24 août 2026 et jusqu'au 11 septembre 2026 inclus, la circulation est réglementée sur la D471 du PR 13+0572 au PR 20+0731, sur le territoire de la commune de Chevry-Cossigny et Grisy-Suisnes.

Article 8

La circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 05h00 sur la D471. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Article 9

Une déviation est mise en place de 21h00 à 05h00 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant D319, D471, D619, A5, N104 et D1004

Article 10

La mise en place et le maintien de la signalisation pendant toute la durée des travaux sont à la charge de la société AGILIS représentée par Monsieur Arthur DE MELO, joignable au 06.43.55.85.22.

Article 11

Le présent arrêté est affiché aux points de fermeture de la D471.

Article 12

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 13

Mesdames et Messieurs :

- le Préfet,
- le Maire de la commune de Pontcarré,
- le Maire de la commune de Collégien,
- le Maire de la commune de Croissy-Beaubourg,
- le Maire de la commune de Pontault-Combault,
- le Maire de la commune de Ozoir-la-Ferrière,
- le Maire de la commune de Lésigny,
- le Maire de la commune de Chevry-Cossigny,
- le Maire de la commune de Noisiel,
- le Maire de la commune de Émerainville,
- le Maire de la commune de Coubert,
- le Maire de la commune de Grisy-Suisnes,
- le Maire de la commune de Lissy,
- le Maire de la commune de Évry-Grégy-sur-Yerre,
- le Directeur des Routes,
- le Responsable de l'ARD de Melun Vert-Saint-Denis,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale,
- le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- le responsable de l'entreprise chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département, <https://www.seine-et-marne.fr/fr/actes-administratifs>, dont une copie est

adressée, pour information, à Mesdames et Messieurs :

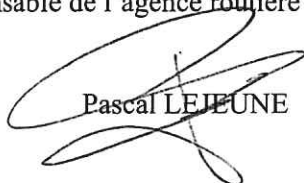
- le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours,
- le Chef du Samu,
- le Délégué Militaire Départemental,
- le Directeur des Transports Départemental,
- le Directeur Départemental des Territoires, unité mobilité, déplacements, transports.

Article 14

En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

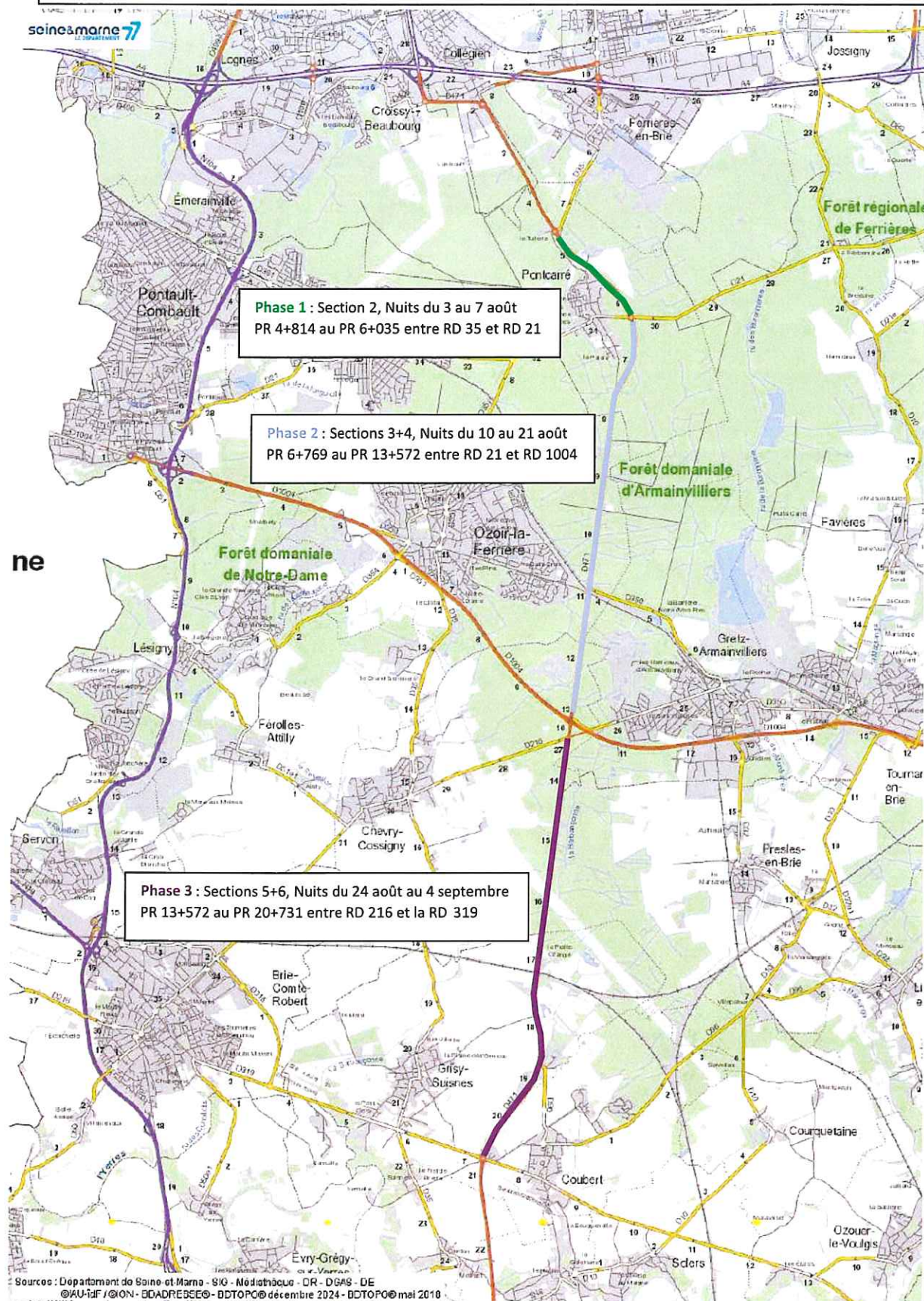
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun, par le biais d'une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif, ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Moret-Loing-et-Orvanne, le 23 juillet 2026
Pour le Président et par délégation,
Le responsable de l'agence routière départementale

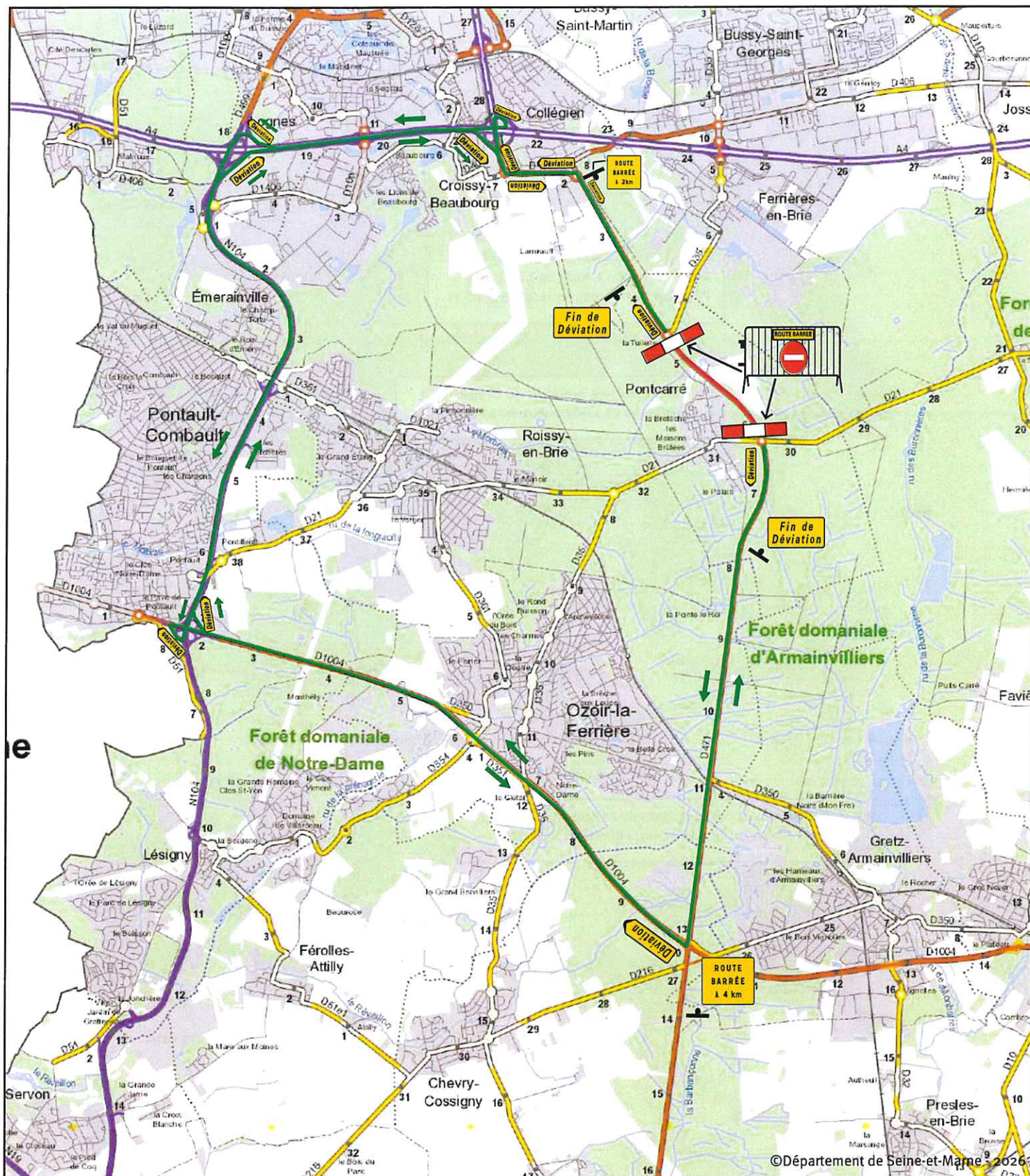

Pascal LEJEUNE

RD 471-Sécurisation de la Route Départementale-Marquage d'une double ligne axiale

Fermetures de la RD 471



RD 471 - Commune de Pontcarré Travaux de Marquage Phase 1 : entre la RD 35 et la RD 21 Plan de déviation



N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Nolwenn DUMORTIER - 07/07/2026

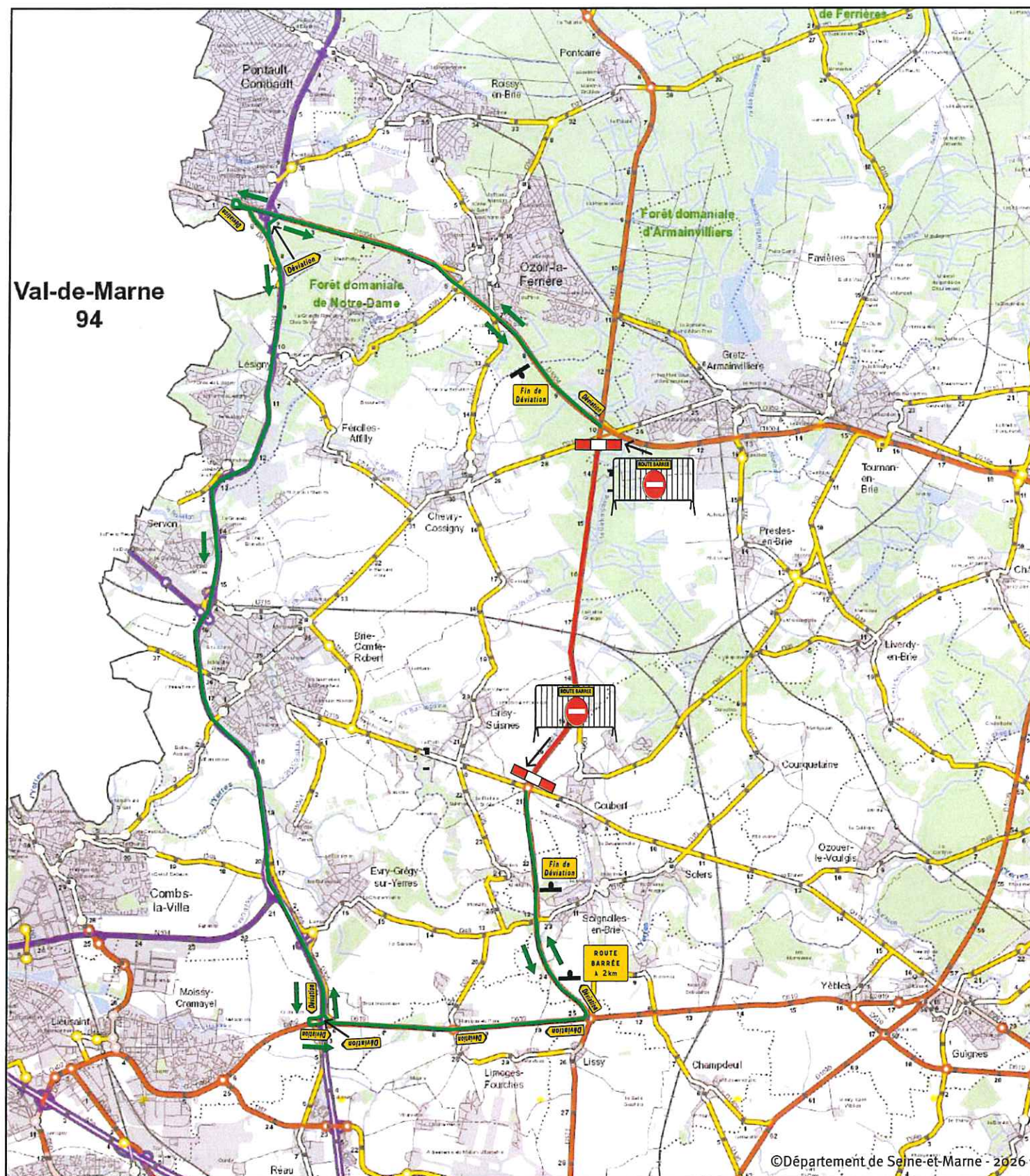
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
©IAU-idf / ©IGN - BDADRESSE© - BDTOPO© décembre 2024 - BDTOPO© mai 2018

0 0,5 1 1,5 2 km

— Zone de travaux
— Déviation



RD 471 - Communes de Chevry-Cossigny et Grisy-Suisnes
Travaux de Marquage Phase 3 : entre la RD 216 et la RD 319
Plan de déviation



N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Nolwenn DUMORTIER - 07/07/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
©IAU-IdF / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® décembre 2024 - BDTOPO® mai 2018

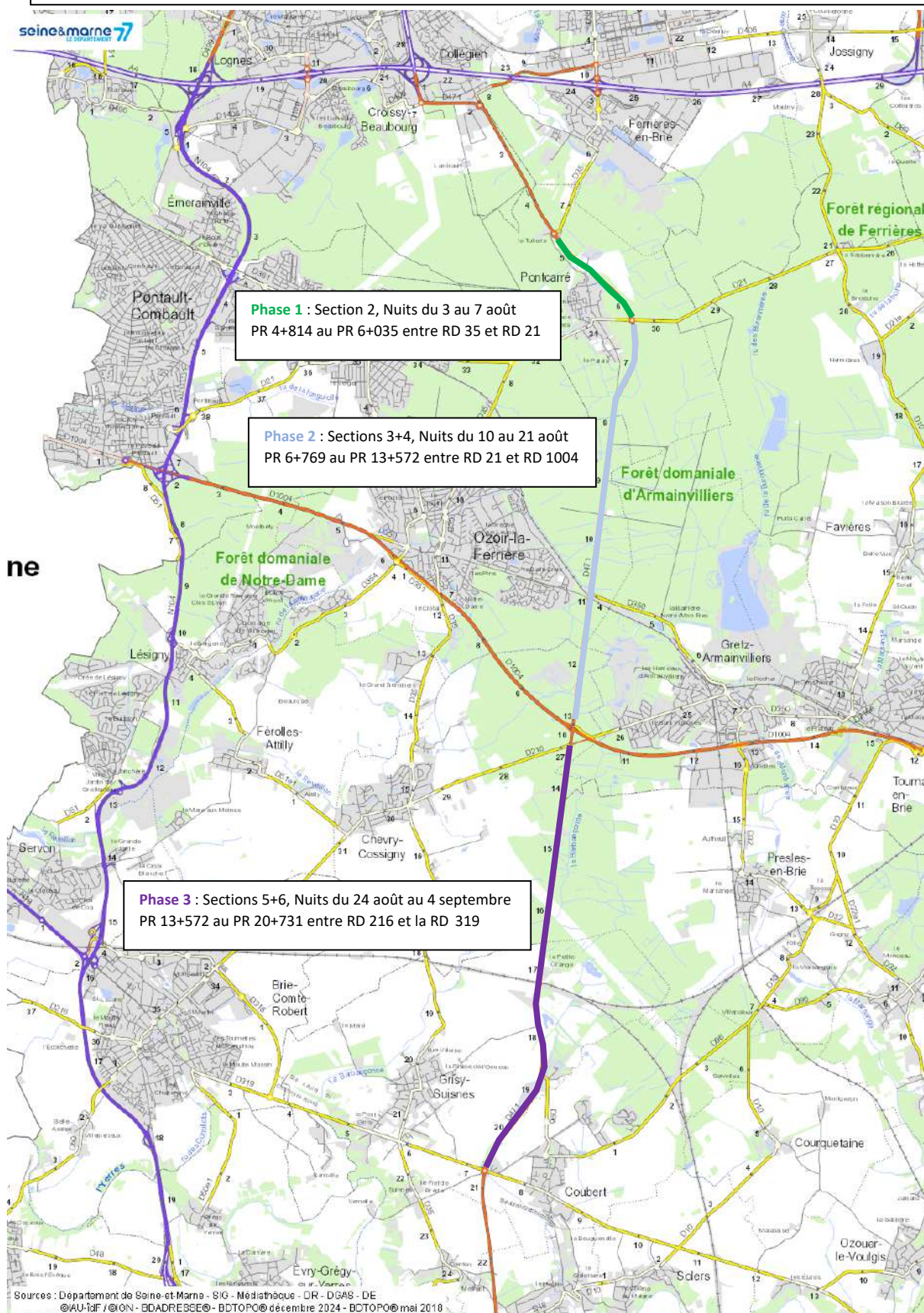
0 1.25 2.5 3.75 5 km

 Zone de travaux

 Déviation

RD 471-Sécurisation de la Route Départementale-Marquage d'une double ligne axiale

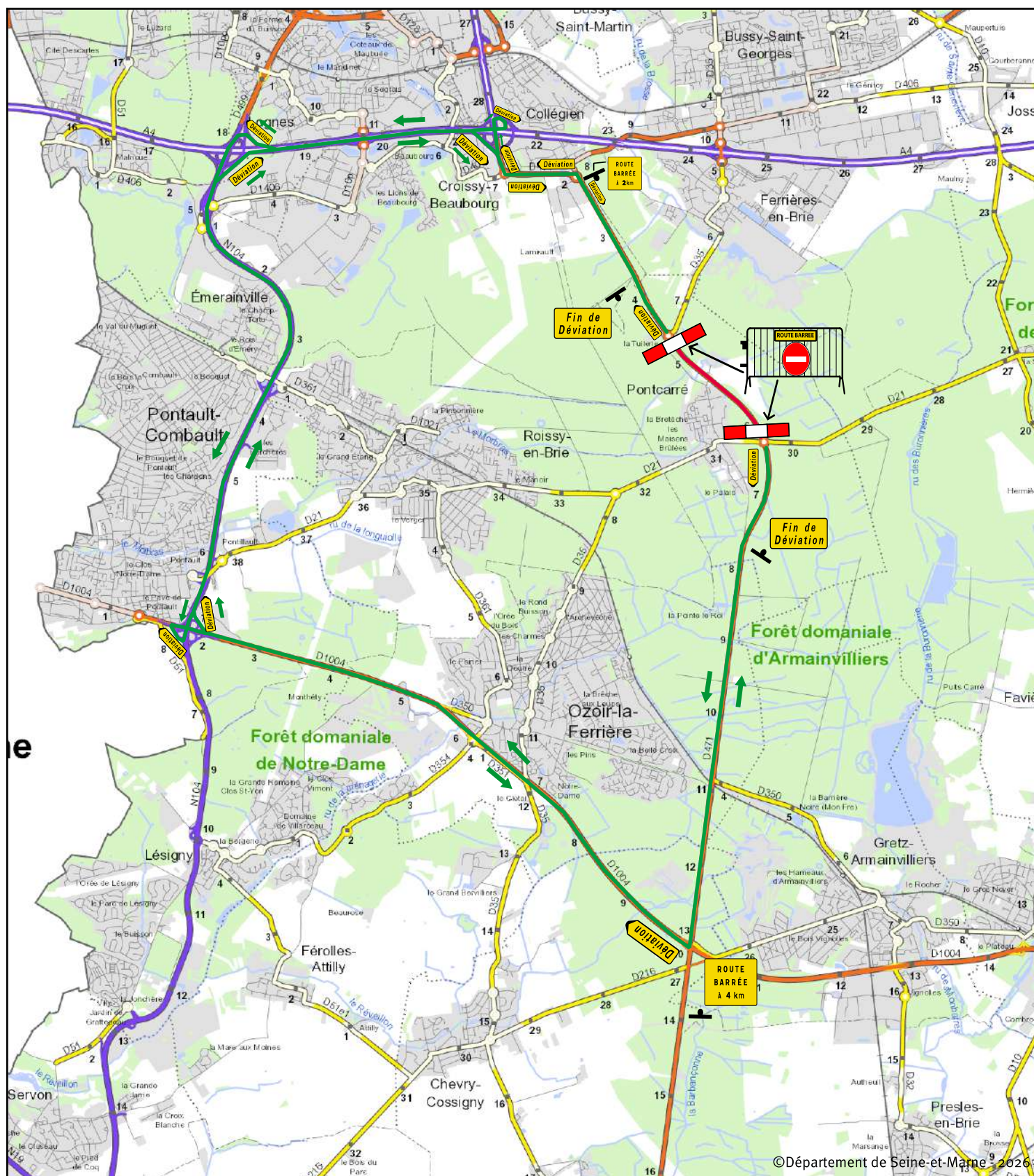
Fermetures de la RD 471



RD 471 - Commune de Pontcarré

Travaux de Marquage Phase 1 : entre la RD 35 et la RD 21

Plan de déviation

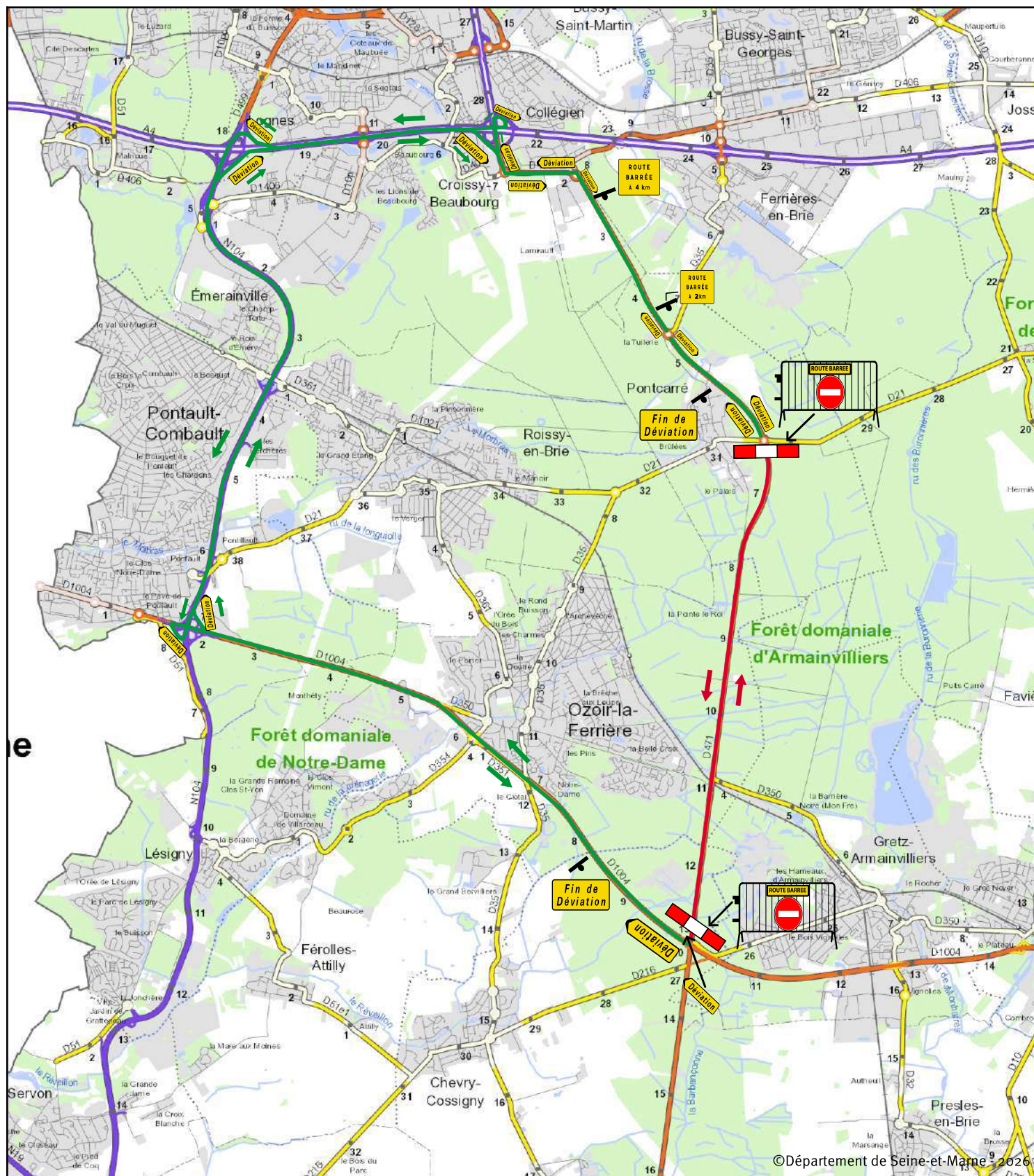


N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Nolwenn DUMORTIER - 07/07/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
©IAU-idf / ©IGN - BDADRESSE® - BDTPO® décembre 2024 - BDTPO® mai 2018

— Zone de travaux
— Déviation

RD 471 - Communes de Pontcarré / Ozoir-La-Ferrière et Chevry-Cossigny Travaux de Marquage Phase 2 : entre la RD 21 et la RD 1004 Plan de déviation



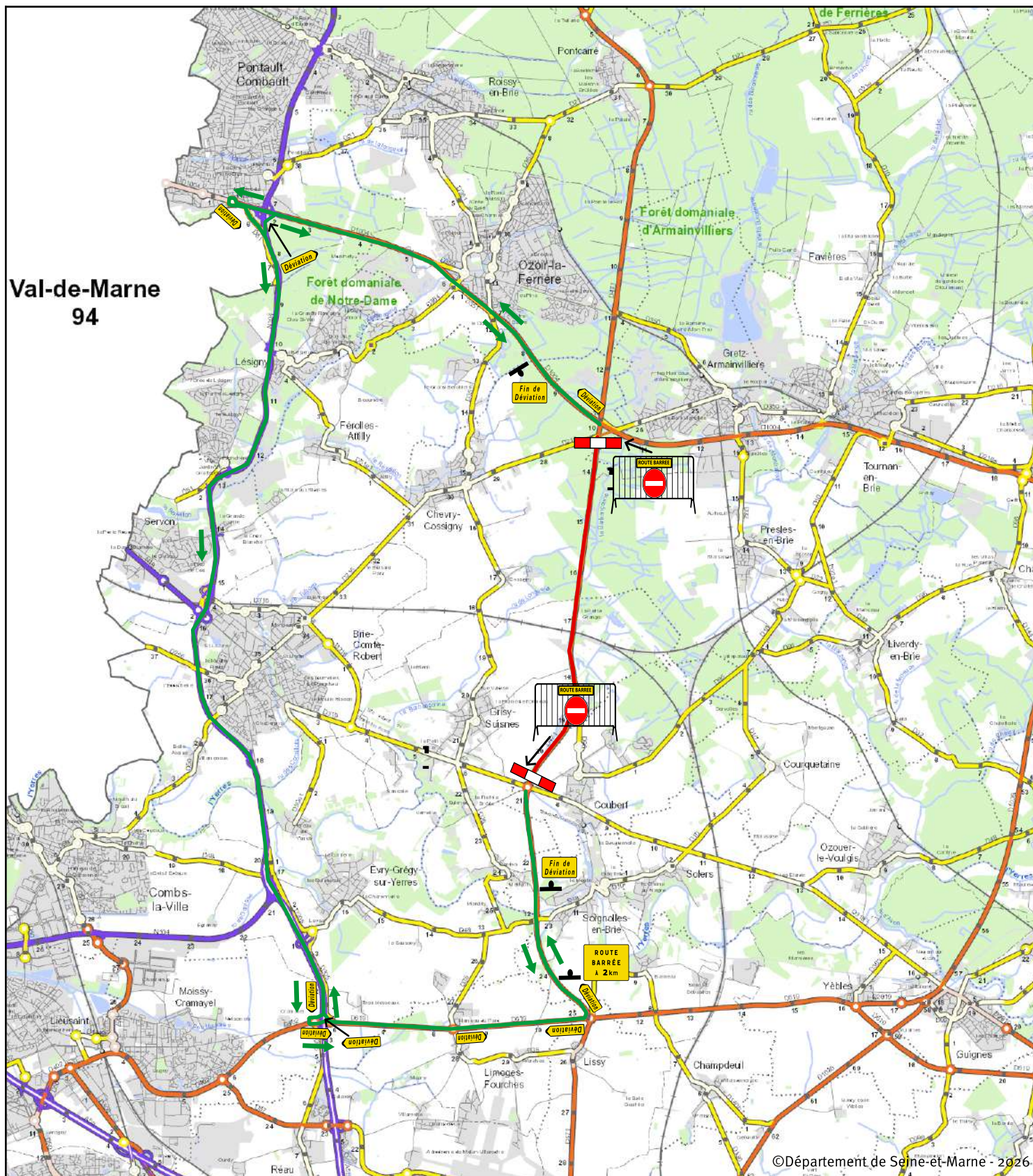
N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Nolwenn DUMORTIER - 07/07/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
©IAU-idf / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOP0® décembre 2024 - BDTOP0® mai 2018

0 0,5 1 1,5 2 km

— Zone de travaux
— Déviation

RD 471 - Communes de Chevry-Cossigny et Grisy-Suisnes Travaux de Marquage Phase 3 : entre la RD 216 et la RD 319 Plan de déviation



©Département de Seine-et-Marne - 2026

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Nolwenn DUMORTIER - 07/07/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
©IAU-idf / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® décembre 2024 - BDTOPO® mai 2018

0 1,25 2,5 3,75 5 km

— Zone de travaux
— Déviation